Bulletin Municipal

Saint-Perreux

Avril 2019

Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 Saint-Perreux
Tél. : 02 99 71 19 81 - Fax : 02 99 72 17 94 - mairie-st-perreux@wanadoo.fr - www.saint-perreux.fr
Horaires d'ouverture : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h-15h/17h30 - Mercredi : 8h30-12h
Fermé le Samedi

Informations municipales

Edito

Le recensement de la population est désormais achevé, et j'adresse un grand merci à tous, pour votre contribution et le bon accueil réservé à Marie-Cécile et Annie. Nos deux ambassadrices, ainsi que Véronique à l'accueil de la mairie, ont réalisé un travail rigoureux et je les en remercie.
Avec un taux de 52,8% de démarches individuelles Internet, nous faisons partie des communes les plus dynamiques quant à l'utilisation de ce support pour le recensement. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale.
Cependant, les chiffres attendus ne sont pas aussi satisfaisants, puisque nous enregistrons une baisse notoire de la population, qui mérite quelques explications. La population, y compris celle rattachée (les étudiants), a diminué d'une centaine d'habitants.
Ces chiffres s'expliquent notamment par les nombreux décès survenus ces dernières années.

De plus, notre commune compte 598 habitations, dont 23 résidences secondaires, environ 70 locations dont 7 de type HLM et **81 logements vacants**, c'est-à-dire vides et inhabités à ce jour. J'attire l'attention des propriétaires de ces maisons vacantes pour les informer que le programme OPAH (Opération Programmée sur l'Amélioration de l'Habitat) de Redon Agglomération, permet de remettre en état ces biens en vue de les proposer à la location.

Pour ceux qui envisageraient plutôt la vente, merci d'en informer les services de la mairie car la demande est toujours soutenue. Nous serons attentifs à la situation des biens demeurant en l'état, et nous pourrions décider, après concertation, de l'application d'une taxation sur les logements vacants si rien ne bouge.
Le recensement est une photographie de la population à un moment précis. Je reste néanmoins confiant sur l'évolution positive du nombre d'habitants.

En effet, les nombreux permis de construire, dans « les dents creuses » et le lotissement des Résidences de l'Oust, permettront de revenir rapidement au niveau de 2014.
Ensuite, le futur lotissement au Monde Davy prévoit 35 à 40 maisons, ce qui devrait rapidement nous hisser vers l'objectif des 1500 habitants à moyen terme.

Lionel Jouneau
Maire de Saint-Perreux

A venir…

12 avril : Loto du Foot - FC St-Perreux
27 avril : Bal country - ASL
1er mai : Zone de gratuité - La Pérusienne
04 mai : Fest-Noz - ASL
25 mai : Trail des Garciaux - ASNP
1er juin : Soirée - Rebels Tigers
09 juin : Tournoi de Foot - FC St-Perreux « Marsouins Cup »
15 juin : Repas des anguilles et Feu de la St-Jean - APEL et OGEC St-Joseph
29 juin : Fête de l'école - Ecole Victor Hugo

Evénements communaux :

- 07 avril : Repas des aînés
- 19 avril : Après-midi cinéma pour les retraités
- 22 juin : RDV de l'été
- Du 27 juillet au 2 août : Rassemblement international des véhicules amphibies

Bulletin municipal édité par la commune de Saint-Perreux
Directeur de Publication : Lionel Jouneau, Maire
Comité de rédaction :
Richard Guillevic, Karine Guillon, Joëlle Guimard, Patrice Kervadec, Anne-Sophie Régent, Stéphanie Rouillé
Photos : Commission Information et archives de la commune, associations
Impression : Photext-Vannes
Date de publication : Avril 2019
Vous souhaitez faire paraître une information, merci de communiquer vos articles, informations, photos via le mail : info.assos.stperreux@gmail.com

Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur

www.saint-perreux.fr

Permanences du maire et des adjoints

Jour	Horaires		Délégation
Samedi	9h00 – 12h00	Lionel JOUNEAU – Maire	
Jeudi	11h00 – 12h00	Charles BODIGUEL - 1er Adjoint	Bâtiments / Matériels
Vendredi	17h00 – 18h00	Marie-Thérèse THÉOU - 2ème Adjoint	Finances - Affaires scolaires - Animation « Enfance et Jeunesse » Services : Restaurant scolaire - Garderie municipale
	Sur rendez-vous	Patrice KERVADEC - 3ème Adjoint	CCAS – Affaires sociales – Associations – Espaces verts
	Sur rendez-vous	Joëlle GUIMARD - Conseillère Déléguée	Information - Communication
	Sur rendez-vous	Gildas LE RAI - Conseiller Délégué	Urbanisme – Assainissement - Voirie

Etat Civil

Mariages :
- Néant

Naissances :
- 17 février 2019 : Rose COQUERANT, fille de Emmanuel COQUERANT et de Karine LAMBERT « 13 Rue sous le bois »

Décès :
- 07 février 2019 : André SIMON décédé en son domicile « 6 Rue du Stade »
- 29 janvier 2019 : Joseph GLARD décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 16 Place de l'Eglise »
- 20 janvier 2019 : Jean HALLIER décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 8 Rue d'Allaire »
- 19 janvier 2019 : Léon QUERIC décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 5 Impasse de l'Abbaye »
- 10 janvier 2019 : Jean-François HERVE décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 33 Rue d'Allaire »
- 08 janvier 2019 : Michel GLET décédé à Redon (Ille-et-Vilaine), domicilié « 18 Rue de la Sablière »
- 10 décembre 2018 : Marcel GICQUEL décédé à Allaire (Morbihan) en maison de retraite
- 05 décembre 2018 : Yvette BLOYET née BLOYET décédée à Redon (Ille-et-Vilaine), domiciliée « 12 La Vérie »
- 10 novembre 2018 : Alain GICQUEL décédé à Saint-Perreux (Morbihan), domicilié « 37 Rue de l'Oust »

Urbanisme

Déclarations préalables :
- HERVE Patrice de Fay-De-Bretagne pour coupe et abattage d'arbres « La Bande Boro »

Permis de construire :
- THENADEY Isabelle de Rieux pour une maison d'habitation « Rue des Résidences de l'Oust »
- FRANGEUL William et CHAUVIN Mélissa pour une maison d'habitation « Rue des Résidences de l'Oust »
- TUAL Alexandre et EALET Morwenna pour une maison d'habitation « Rue des Résidences de l'Oust »

Informations pratiques

Médiathèque : le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.
Ecole publique Victor Hugo : 02 99 71 10 11
Ecole privée Saint-Joseph : 02 99 72 16 50
Paroisse : 02 99 91 24 10
RIPAME d'Allaire (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants) : 02 99 72 89 54
PMI (protection maternelle et infantile) : 02 99 71 91 15
CAF : 0810 25 56 10
Pôle emploi : 39 49
Mission locale : 02 99 72 19 50
ALLO SERVICE PUBLIC Droits et démarches administratives : 39 39

Informations Diverses

Atelier Informatique :
Le 1er vendredi de chaque mois, de 20h30 à 22h30, un atelier est animé selon un thème.
La date sera indiquée sur le panneau lumineux.

PSC1 : Les agents ainsi que les élus ont pu bénéficier de la formation aux premiers secours dispensée par la Croix-Rouge.

ANIMATIONS COMMUNALES

Concert de la chorale Florilège

Le samedi 24 novembre, la municipalité a proposé au public un concert à l'église.
La chorale Florilège, composée d'une soixantaine de personnes, a interprété des œuvres de Fauré, de Bizet, d'Offenbach ainsi que des parodies d'opéra.
La belle sonorité de l'église a mis en évidence les chants de la chorale.

Education à la sécurité routière

Lors de la semaine du 26 novembre au 30 novembre, la municipalité, par l'intermédiaire de son référent sécurité routière Jean Jacques FRADIN, en lien avec les deux écoles de la commune, a organisé des séances de sensibilisation à la sécurité routière. Cet apprentissage se concrétise par une attestation de première éducation à la route (APER) remise à tous les élèves qui ont réussi un examen pratique. L'APER valide l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification.
Elle est délivrée aux élèves du cycle 3, sans nécessairement attendre la dernière année du cycle pour confirmer que ces derniers ont effectivement suivi un enseignement des règles essentielles de sécurité routière.
Jean-Jacques FRADIN remercie tous les enseignants (de Victor Hugo, de St-Joseph et de St-Vincent sur Oust) pour leur collaboration et tout particulièrement pour leur participation dans cette organisation. Merci à Stéphanie RIVIERE, Lucie BERTHE et également Charly pour la mise en place et le retour de la structure, à M. Le Maire et son équipe pour le prêt de la salle et l'aménagement des plannings.

Téléthon 2018 : 7550€ Bravo et merci !

Comme tous les ans, l'édition 2018 du Téléthon s'est déroulée dans une bonne ambiance malgré le temps maussade et froid. 318 repas ont été servis.
Tous se sont mobilisés pour la grande et bonne cause : associations, municipalité, enfants, agents communaux, bénévoles ont répondu présents.
Un grand nombre d'activités telles que Dictée, Cardio boxe, LIA, Country, Danses bretonnes, Marche, Run&Bike, Pétanque, Démonstration de vannerie ont été proposées.
Les enfants ont pu apprécier le film d'animation du vendredi soir et l'après-midi récréatif du samedi proposé par les assistantes maternelles.

Vendredi 21 Décembre : la municipalité organise son 5ème RDV de Noël

La météo maussade des derniers jours n'a pas découragé les nombreux Pérusiens qui se sont déplacés dans le bourg. Pour l'occasion deux grands chapiteaux étaient dressés devant le café/épicerie et n'étaient pas de trop pour accueillir tant de monde. Jean Lemalin et sa Marie ont emmené les enfants chercher la cabane du Père Noël et son arbre aux papillons. Ces papillons lucioles ont eu, auprès des enfants, un fin succès.
La municipalité a offert un chocolat chaud et un vin chaud très appréciés en cette période de l'année.
La soirée était animée par un « pipe band Pérusien » et par Flanaghan qui a mis une ambiance terrible à l'intérieur du bar « Chez Nous ».

Après-midi intergénérationnel

Mardi 12 février, une quinzaine de seniors se sont retrouvés avec les enfants du CME, du centre de loisirs et de l'espace jeunes, autour de jeux de sociétés. C'était un moment convivial malgré le peu de participation dû, sans aucun doute, au temps magnifique de ce jour. Chacun a pris goût aux jeux.

L'après-midi s'est clôturé autour d'un gâteau apporté par les enfants du CME.

REDON Agglomération Bretagne Sud

Collecte des déchets à votre porte

Pour toute interrogation ou information sur la nouvelle organisation du ramassage des poubelles : contacter le service Environnement : 02 99 70 34 34 ou contact@redon-agglomeration.bzh Des précisions sont également écrites sur le guide du tri qui a été distribué en porte à porte lors de la livraison des bacs sur la commune.

Des précisions sur le tri :

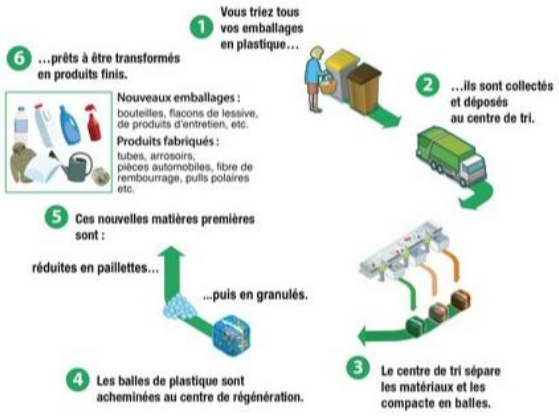

CADRE DE VIE

Au complexe de l'Oust, les consignes de tri évoluent également : un box spécifique pour les cartons est mis à disposition, en plus des quatre containers, deux pour le tri et deux pour les ordures ménagères. Les locataires de la salle seront sensibilisés aux règles de tri et invités à apporter un seau pour évacuer leurs déchets organiques.
Les informations leur seront communiquées lors de la location.
«Tout le monde est concerné et chacun pourra agir grâce à la simplification du tri ! L'objectif est de parvenir à la valorisation de 85% des emballages et la réduction de nos poubelles.».

Avancement des travaux sur la commune

- La réalisation de caveaux supplémentaires est terminée au cimetière paysagé : 13 de 2 places, 4 de 3 places et 2 de 1 place.
- Maison de l'enfance et des associations : des négociations ont été engagées avec le diocèse qui annoncera son montant transactionnel lors d'une rencontre fixée le 25 mars prochain. Quel que soit ce montant, les élus s'accordent à poursuivre le projet qui répond à un réel besoin sur la commune.
- Local Sanitaires et Stockage, projet envisagé près du terrain d'entraînement de foot : Mr le Maire explique que les membres des clubs de foot et de pétanque avaient proposé leur contribution en réalisant bénévolement quelques lots du bâtiment. Or, un marché de travaux comprend toujours les fournitures et la pose, et cela est déterminant pour l'attribution des subventions. Face à ces contraintes, le projet de local mutualisé Sanitaires et Stockage est désormais estimé entre 120 000.00 et 150 000.00€HT, dépassant largement les prévisions budgétaires. Devant ce constat, face à l'incertitude d'obtenir des subventions sur un tel projet, les élus préfèrent le reporter, pour pouvoir l'envisager ultérieurement de manière moins ambitieuse.
- Les travaux de pose de la fibre, rue d'Allaire, sont programmés selon le calendrier suivant :
  Mars : tirage de la fibre du vieux cimetière à la Brambohaie
  Mai : équipement du NRA ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre)
  Juin : commercialisation et probable mise en service.

Réforme des inscriptions sur les listes électorales en 2019

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre. Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin.
Par exception, **pour les élections européennes du 26 mai 2019 la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 30 mars**.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur www.demarches.interieur.gouv.fr. Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier en envoyant le formulaire d'inscription Cerfa n°12669*02 ou en se rendant à la mairie.
Les électeurs pourront dorénavant :

- s'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune ;
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans au lieu de cinq ans auparavant ;
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune ;
- vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.

Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Elections européennes 2019

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront **le dimanche 26 mai 2019** afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen, soit 5 de plus que lors de la législature précédente. Les députés européens sont élus pour 5 ans.

Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez.

Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années.
Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Service National Universel

Service National Universel : le Morbihan département pilote dès juin 2019

Suite à la remise du rapport sur la consultation de la jeunesse à Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, une première étape dans la mise en place opérationnelle du Service National Universel (SNU) s'amorce dans les territoires.

En juin 2019, **2 000 à 3 000 jeunes participeront à la phase de préfiguration du SNU dans treize départements représentatifs de la diversité des territoires.**

POUR QUI ? La classe d'année de 2003 (Jeunes de 15 à 16 ans)

Les jeunes appelés volontaires mobilisés pour cette phase de préfiguration participeront d'abord en juin 2019 à un séjour de cohésion de quinze jours, hors du département de résidence. Puis, ils réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général, d'une durée de quinze jours également, entre juillet 2019 et juin 2020.

Rappel des quatre objectifs du Service National Universel

- **Accroître la cohésion et la résilience de la nation**, en développant une culture de l'engagement ;
- **Garantir un brassage social et territorial** de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- **Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes** dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel ;
- **Valoriser les territoires**, leur dynamique et leur patrimoine culturel.

1/ Le séjour de cohésion

Recrutement des volontaires : Recrutement par les services de l'État dans chaque département (rectorat, centres de formation d'apprentis, missions locales, etc.) afin de composer une cohorte représentative de la jeunesse de chaque territoire (respectant les parts respectives de jeunes lycéens, décrocheurs, apprentis, etc.)

Les activités : Au cours du séjour de cohésion, les activités sont divisées en deux «blocs» principaux:

→ **Modules de formations articulés autour de sept thématiques :**

- Défense, sécurité et résilience nationales
- Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- Développement durable et transition écologique
- Activités sportives et de cohésion
- Culture et patrimoine
- Découverte de l'engagement

LE PARCOURS CITOYEN
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE À LA TERMINALE
APPRENDRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

→ **Bilans personnels :** bilan de santé, évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, premier bilan-découverte de compétences incluant une composante numérique.

Les centres d'hébergement : Les centres SNU sont des internats, des centres de vacances, des bâtiments du ministère des Armées, etc.et les appelés sont répartis en «maisonnées» (dizaine de jeunes) afin de renforcer la cohésion et la responsabilité collectives.

2/ Mission au service de l'intérêt général

Une fois le séjour de cohésion effectué, les volontaires réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général d'une durée de quinze jours durant l'été ou au cours de l'année scolaire suivante.

Les modalités suivantes sont possibles :

- Mission perlée : un ou plusieurs appelés apportent leur concours régulier à une structure locale association ou chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc… ;
- Mission ponctuelle : un ou plusieurs appelés apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, etc… ;
- Projet SNU : les appelés apportent leurs concours à un projet ad hoc mis sur pied grâce à la participation des appelés SNU et permettant d'apporter un service substantiel à la société ;
- Projet collectif : plusieurs appelés décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée, par exemple le Réseau National des Juniors Associations (RNJA), la Fédération des Maisons Des Lycéens (FMDL), etc….

Inscrivez-vous au SNU
www.SNU-jemengage.fr
pref-candidature-snu@morbihan.gouv.fr
Infos et candidatures AVANT LE 5 AVRIL

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation sur l'utilisation des pesticides chimiques* évolue. Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces…

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

FRELONS ASIATIQUES : Reprenons la lutte

A l'arrivée des beaux jours avec des températures dépassant les 12-15 °, les reines vont commencer leur activité. L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (reines) capables de construire et développer un nid primaire. Il est recommandé de placer les pièges de préférence à proximité des emplacements des anciens nids non détruits de l'année précédente, des composteurs ménagers, des arbres à fleurs tôt dans la saison.

Transition énergétique : remplacer sa chaudière au fioul ?

Un des acteurs du réchauffement climatique, le fioul, n'a plus le vent en poupe. Alors faut-il remplacer sa chaudière ? Compte tenu de l'investissement pour l'installation d'un autre système de chauffage tel qu'une pompe à chaleur (PAC), il faut réfléchir à deux fois avant de s'engager. Cependant, si votre chaudière se fait vieillissante, c'est le moment car les aides se multiplient pour vous encourager à la remplacer. En 2019, un grand nombre de primes et d'incitations fiscales ont été conçues ou adaptées. Par exemple, le crédit d'impôt CITE concerne les propriétaires du logement, sans condition de ressources mais sous condition que les travaux soient réalisés par une entreprise RGE (Reconnue Garant Environnement) : ce crédit d'impôt représente 30% sur le coût du matériel, 30% sur la main d'œuvre, 50% sur le coût du démontage de la cuve à fioul (environ 1000 €).

Par ailleurs, plusieurs distributeurs d'énergie (Engie, EDF, Effy, etc.) ont annoncé des formules clef en main pour accompagner les foyers dans leurs démarches. Pour de plus amples informations sur ces aides au financement du remplacement d'une chaudière au fioul, n'hésitez pas à contacter **l'Espace Infos Energie de Redon.**

Adresse de l'Espace Info Energie :
Redon, 66 rue des douves
(anciens locaux de la Communauté de communes)

Contact par email :
eie@pays-redon.fr

Contact par téléphone :
0805 203 205 (de 13h30 à 17h30)
Un numéro vert unique en Bretagne pour contacter le conseiller le plus proche de chez vous

Réunions du Conseil municipal

Extrait des comptes rendus des derniers Conseils Municipaux

Vous trouverez ci-après un extrait des principales décisions des derniers conseils municipaux.
L'intégralité des comptes rendus est consultable à la Mairie (affichage) ou sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr onglet Vie Municipale

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

DÉSAFFECTION ET ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE

Par délibération en date du 4 septembre dernier, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « de la Mare », situé dans le village de la Mare, en vue de sa cession aux riverains. L'enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 8 novembre 2018.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de: - désaffecter une partie du chemin rural dit « de la Mare », pour une contenance de 112m² en vue de sa cession; - fixer le prix de vente dudit chemin à 10€ le m² majoré des frais de Commissaire Enquêteur d'un montant de 510.15€; - mettre en demeure M. Jean HALLIER qui s'y est engagé, d'acquérir le terrain identifié au plan de bornage; - que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ; - autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZE187

Suite à la demande de Mme HACBECT, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement, le 3 juillet dernier, pour lui vendre une partie de la parcelle cadastrée ZE187, localisée au Val d'en Haut.

Un autre riverain de ladite parcelle a émis le même souhait.

Vu l'emplacement de ce terrain desservant plusieurs maisons d'habitation, Vu la demande présentée par M. et Mme PATEYRON en vue d'acquérir une partie de cette cour jouxtant leur habitation, Considérant que la partie sollicitée ne pose aucune gêne pour les voisins, Considérant cette situation, M. le Maire explique qu'il serait opportun de vendre ladite propriété au prix de 10€ le m², Les élus Valident la vente au prix précité ; Décident que les frais d'acte et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

INFORMATIONS :

Vidéo communale : L'association ATTOT a réalisé un clip faisant la promotion de la commune de Saint-Perreux et il est présenté aux élus par Benoît GUIMARD.

Objectifs : présenter le bien vivre ensemble dans la commune autour de la convivialité, la cohésion entre les populations, le dynamisme des associations, la proximité avantageuse avec les infrastructures de Redon.

Voirie : Rue du Stade : les plateaux ont été posés, et les barrières vont être changées. Placette de la Vérie : les reprises de voirie sont réalisées par LEMEE. Salle socio : les places de parking vont être tracées par un Pérusien pendant les vacances de Noël. Balayage du bourg : la ville de Redon viendra en janvier.

Maison de l'enfance : La mairie vient de recevoir le diagnostic qui a révélé une présence importante d'amiante dans tout le bâtiment. Des devis vont être sollicités auprès d'entreprises spécialisées afin de déterminer le coût que pourrait représenter le désamiantage. Dès réception des estimations de travaux, elles seront transmises à notre assurance chargée de notre protection juridique afin de compléter le dossier de recours. En attendant la suite de la procédure, le projet est suspendu.

Local pétanque : L'avant-projet a été présenté au FC St Perreux ainsi qu'au club de pétanque dans l'objectif d'envisager une mutualisation de cet équipement. La commission bâtiment poursuit ses réflexions sur le projet (financement, système d'assainissement, etc.) avant qu'il ne soit présenté aux élus.

Terrain stabilisé : Une étude est en cours pour chiffrer l'éclairage en led du terrain, qui est éligible à une subvention de 30% par le SDEM.

Cimetière de la Chesnaie : Il ne reste plus que 2 caveaux disponibles, de 2 places chacun. Compte-tenu du nombre d'inhumations, des devis sont en cours pour une prise de décision en janvier, puis le lancement des travaux.

Ad 'AP: Les travaux d'accessibilité sont quasiment achevés. L'entreprise Ligne Blanche doit finaliser la visibilité des marches de la mairie, ainsi que la sécurisation de la passerelle de la médiathèque.

École Victor Hugo : Les résultats du diagnostic sur la qualité de l'air sont bons, il n'y aura donc pas de travaux à prévoir. En revanche, un diagnostic réglementaire sur le Radon doit être réalisé ; l'entreprise ACS de Vannes propose un devis à 550.00€HT.

Salle des sports : La modification de l'éclairage de la salle est à prévoir pour passer en led, et ainsi faire diminuer la charge financière de cet équipement. Ces travaux ne sont pas éligibles aux subventions du SDEM, mais la quantité importante sera favorable à une bonne négociation.

Chapelle : 66 chaises en bois ont été achetées au prix de 300€.

Urbanisme : Résidences de l'Oust : il ne reste plus qu'un seul lot. Lotissement au Monde Davy : un avant-projet a été réalisé par le CAUE, il servira à lancer la Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquérir les derniers terrains de la zone.

Projet Valant Mise En Compatibilité du PLU : le dossier est actuellement instruit par la MRAE afin de mesurer l'impact environnemental du projet.

Commission de contrôles des élections : La commission se compose d'un élu, Richard GUILLEVIC, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance. Stéphanie ROUILLÉ est élue suppléante.

Gestion des déchets communaux : Avec la mise en œuvre prochaine de la nouvelle méthode de tri sur le territoire, la commune se doit d'anticiper au mieux la gestion des déchets

produits par les différents services mais également par les équipements tels que la salle socioculturelle. Aussi, une méthodologie a été communiquée aux agents, mais elle pourra être modulée tout au long de 2019.
Il est par ailleurs précisé que beaucoup trop de sacs jaunes sont sortis par les habitants en dehors des jours de collecte prévus, ce qui pollue visuellement la commune et les voisins.
Médiathèque : Une cabine téléphonique a été récupérée, pour éventuellement en faire une cabine à livres. La commission en parlera en janvier. L'inclusion numérique sera au programme des discussions de la commission pour permettre d'aider la population dans ses démarches sur Internet.
Agents recenseurs : 3 candidatures ont été déposées, et les élus s'accordent à retenir prioritairement les habitants de la commune.

CME : Les élections pour le renouvellement du Conseil aura lieu le mardi 18 décembre en après-midi. 13 candidats se sont manifestés pour 10 sièges (3 seront suppléants).
14 décembre : le CME remettra un lot de produits d'hygiène à la Croix Rouge.
Écoles: le spectacle de Noël leur sera présenté le jeudi matin 20 décembre suivi d'un repas festif au restaurant scolaire pour les enfants qui s'y rendront. Par ailleurs, les élèves ont pu passer leur permis vélo la semaine dernière et tout s'est bien passé. Pour les années à venir, il faudrait envisager de ne l'organiser que tous les 2 ans et de former de nouveaux encadrants.
Agent : Mr Michel LAMIRAULT sera embauché au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments à compter du 1er janvier 2019.

SEANCE DU 29 JANVIER 2019

POSE DE CAVEAUX DANS LE CIMETIERE DE LA CHESNAIE

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue d'entreprendre des travaux d'aménagement de caveaux dans le cimetière de la Chesnaie. Suite à une succession de décès sur la commune, il ne reste plus de places disponibles en caveaux ; il est donc urgent d'en implanter de nouveaux. Considérant que la concurrence a correctement joué et que les crédits sont disponibles ; M. le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise DANO d'Allaire, pour la mise en place de 19 caveaux, au prix total de 16 286.56€HT. Le Conseil Municipal accepte la proposition, Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, dit que la dépense sera imputée à la section Investissement du budget communal.

TARIFS AU CIMETIERE DE LA CHESNAIE

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de vente des nouveaux caveaux qui comporteront, au choix des familles, une, deux ou trois places ; le règlement intérieur du cimetière sera à modifier en conséquence. Les tarifs proposés sont les suivants : 1 place : 800€, 2 places : 1000€ ; 3 places : 1200€. Le Conseil Municipal valide les tarifs annoncés. Les facturations seront imputées en totalité en Recette de la section Fonctionnement du budget communal.

COMMISSION PROJET PÉRISCOLAIRE

L'un des projets de la profession de foi de l'équipe municipale était la construction d'un ensemble périscolaire regroupant le restaurant, la garderie et le centre de loisirs.
Afin de lancer l'étude de ce bâtiment, M. le Maire souhaiterait qu'une commission dédiée soit constituée, composée d'élus, d'agents et de membres extra communaux.
Les élus suivants se sont portés candidats, outre M. le Maire : Mme Marie-Thérèse THÉOU, M. Charles BODIGUEL, M. Richard GUILLEVIC, Mme Christiane TROCHET, M. Jean-Jacques FRADIN, Mme Karine LAMBERT et Mme Joëlle GUIMARD. Seront intégrés : 2 agents des services périscolaires, ainsi que 3 personnes extra communales qui pourraient être un parent de chaque école ainsi qu'un professionnel de la restauration collective. Le Conseil Municipal se montre favorable à cette composition et charge M. le Maire de démarcher les membres complémentaires.

INFORMATIONS :

Tarifs communaux : Il est suggéré que la commission Bâtiment fasse une remise à plat de tous les tarifs pratiqués afin de la proposer prochainement au Conseil Municipal.
PLU : Le cabinet EOL travaille actuellement sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Le dossier a été transmis à la MRae afin d'en évaluer l'impact sur l'environnement. Cette instance a émis un avis favorable. La prochaine étape de la procédure administrative est la présentation aux PPA (Personnes Publiques Associées), qui aura lieu le 28 février à 14h en mairie.
Monde Davy : Les avocats du cabinet LEXCAP nous proposent 2 alternatives :
1/ Lancer la procédure de DUP avec un dossier complet (avant-projet de lotissement, son estimation, etc…), ce qui engendrerait du temps et de l'argent à consacrer au projet avant d'acquérir les dernières parcelles.
2/ Rencontrer les 2 derniers propriétaires avec les avocats pour trouver un terrain d'entente. Si tel n'est pas le cas, il nous sera alors possible de solliciter directement le juge qui tranchera. La procédure serait moins longue.
CME : La première réunion du nouveau conseil s'est tenue le 24 janvier afin de créer 2 commissions : l'une axée sur la Nature et l'Environnement, l'autre orientée sur les Loisirs. La prochaine session aura lieu le 1er mars avec la participation d'un étudiant qui abordera le thème de la citoyenneté.
Restaurant scolaire : 2 bénévoles assurent actuellement l'aide au service en remplacement de Lucie, actuellement en congé maladie.
CCAS : Les colis de Noël seront désormais distribués au plus de 75 ans uniquement. Le 12 novembre, une information sur le thème de la mémoire sera donnée.
Médiathèque : La nouvelle commission s'est réunie le 10 janvier, et il y a été décidé de se réunir 3 fois par an pour valider notamment la programmation trimestrielle des animations.
Voirie : Les prochains projets à étudier par la commission sont le parking de l'école Victor Hugo, les voies douces, et la circulation dans la rue Sous le Bois.

SEANCE DU 12 MARS 2019

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING RUE DE LA CHESNAIE

Mr le Maire rappelle que la commune a acquis, par acte notarié signé le 23 août 2018, la parcelle cadastrée AA144 et jouxtant l'école publique Victor Hugo. Ce terrain avait été qualifié en emplacement réservé au PLU afin d'y aménager notamment un parking pour l'école. La configuration actuelle des lieux ne permet pas la sécurité des élèves et de leurs familles entre l'école et leurs véhicules stationnés tant bien que mal sur l'accotement de la rue de la Chesnaie. Mr le Maire présente un projet d'aménagement de la zone estimé à 75 000.00€HT, dont le plan de financement serait le suivant, projet validé par le Conseil municipal :

Dépenses HT : Coût des travaux : 60 000.00€ - Éclairage : 15 000.00€ - **TOTAL :** 75 000.00€HT

Recettes : État (DETR/DSIL 27%) : 20 250.00€ - Département (PST 2019 - 20%) : 15 000.00 €

Amendes de Police : 5 000.00 € - Redon Agglomération (Fonds de concours 2019) : 17 375.00 €

Autofinancement : 17 375.00 € - **TOTAL :** 75 000.00€HT

ALSH LE MERCREDI MATIN

Suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires, Mr le Maire explique que la commune a souhaité apporter une solution de garde aux familles qui auraient pu en être dépourvues, le mercredi matin. Les sondages réalisés l'année dernière auprès des familles des 2 écoles, révélaient un éventuel besoin.

Mr le Maire présente aujourd'hui le bilan de fréquentation du centre de loisirs, qui s'avère plus que décevant. En effet, les deux encadrantes accueillent une moyenne d'enfants bien en dessous des prévisions.

Après plusieurs relances réalisées auprès de toutes les familles, les effectifs n'augmentent pas. Ainsi, la conclusion est la suivante : ce service ne répond pas à un besoin, et il est coûteux pour la collectivité de le maintenir. Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal, décident de poursuivre le service jusqu'aux prochaines vacances de printemps, puis de l'arrêter au 5 avril 2019.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'accueil et secrétariat

Modification du tableau des effectifs

Mr Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mr le Maire indique que compte tenu de l'évolution des missions d'urbanisme au secrétariat de la mairie, il conviendrait, à compter du 1er avril 2019, de : Remplacer le poste d'Adjoint administratif à temps non complet par un poste d'Adjoint administratif à temps complet, Modifier le tableau des effectifs en conséquence. Une délibération a été prise en ce sens par le Conseil Municipal.

INFORMATIONS :

Marchés publics: Mr le Maire explique que la règlementation des marchés publics a une nouvelle fois évolué. Depuis le 1er octobre dernier, tous les marchés supérieurs à 25 000.00€HT doivent être entièrement dématérialisés : depuis la consultation, en passant par la réception des offres, jusqu'à l'attribution des lots. Cette évolution a des conséquences significatives sur les projets des collectivités. Tout d'abord, sur des projets inférieurs à 100 000.00€HT, l'allotissement obligatoire conduit à l'identification de petits lots à faible budget qui risquent de s'avérer infructueux par manque de candidats. Ensuite, la complexité administrative que cela induit pour nos artisans locaux, les écartera d'emblée de ces projets, par faute de moyens pour eux de déposer leur candidature.

DPVMC du PLU: La déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU a été présentée aux PPA (Personnes Publiques Associées), le jeudi 28 mars. En parallèle, le Tribunal Administratif, saisi, a nommé Mr Zeller commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique qui aura lieu du 1er au 30 avril. Il assurera les permanences suivantes : le lundi 1er avril 2019 de 9h à 12h, le vendredi 12 avril 2019 de 15h à 17h30, le mardi 30 avril 2019 de 15h à 17h30.

Monde Davy: Les derniers propriétaires de la zone ont été rencontrés, une nouvelle négociation est en cours pour faire avancer le dossier et envisager l'acquisition de leurs parcelles.

Recensement : La campagne est achevée et les agents recenseurs sont ravis de l'accueil qui leur a été réservé chez les habitants. En ce qui concerne les maisons vacantes, les propriétaires sont invités à les rénover ou les vendre ; l'objectif étant de densifier le nombre de pérusiens, puisque le recensement fait apparaitre une baisse d'environ 100 habitants.

Déchets verts : L'entreprise Sébilo d'Allaire a procédé au nettoyage de notre parcelle aux Hautes Landes, et évacué le stock de déchets verts vers la plateforme de Sainte-Marie. Par ailleurs, l'entreprise fera de même dans la parcelle de La Graë, pour y permettre rapidement sa mise en cultures.

Projet périscolaire : Joël POUPARD, professionnel de la restauration, a accepté de se joindre à la commission extra communale. Des visites d'établissements similaires sont fixées : le samedi 13 avril à Saint-Jacut et le samedi 27 avril à Berné.

Redon Agglomération : Mise en place du PCAET (Plan climat-air-énergie Territorial) : un premier séminaire a eu lieu pour présenter les partenariats à mettre en œuvre avec les acteurs économiques.

Vélos : Des parkings à vélos ont été construits en interne, par Alain.

Voirie : Dans la rue de l'Oust, certains habitants se plaignent du bruit généré par les coussins berlinois.

Dans le nouveau lotissement, il est régulièrement constaté que les véhicules d'artisans circulent à vive allure.

Informations / Communication: Panneau lumineux : le règlement a évolué pour permettre la diffusion de davantage de messages.

ENFANCE – JEUNESSE

Accueil de loisirs les mercredis matin

Les mercredis matin fonctionnent de 9h à 12h30 avec garderie dès 7h30. Pour le midi et l'après-midi un service de navette vers St-Vincent sur Oust est possible.
Le fonctionnement est différent des vacances puisque le programme est établi avec les enfants et ponctué d'activités proposées par l'équipe sur le thème de la différence. En décembre, les enfants ont découvert comment était fêté Noël ailleurs. En mars les activités ont été orientées vers le handicap avec par exemple la découverte de sports adaptés tels que la boccia, le torball...
Cependant, suite à l'arrêt des TAPS en juin 2018 un sondage avait été fait auprès des familles pour une ouverture du centre de loisirs le mercredi matin. 18 familles avaient répondu positivement. De septembre à décembre 2018, il y a eu une fréquentation de huit à neuf enfants. Depuis janvier, ils ne sont que deux à trois enfants à y participer ce qui est un nombre insuffisant pour une ouverture de centre. Les membres de la commission se sont réunis lundi 4 mars et ont décidé d'arrêter le centre de loisirs le mercredi matin, **après les VACANCES d'AVRIL.**

…Et pendant les vacances ?

Le début des vacances d'hiver a été un peu cahotique dû à une faible fréquentation mais au fil des jours, les inscriptions ont progressé et cette période a été un vrai régal !
Les vacances se sont cloturées par les jeux olympiques d'hiver avec ses épreuves loufoques et sa chorégragraphie réjouissante.
On espère vous retrouver nombreux aux vacances de printemps !

Animation Médiathèque

9ème Prix des lecteurs

Le 9ème prix des lecteurs a commencé le 15 février. Toute une sélection de romans à découvrir et à dévorer jusqu'au 13 octobre 2019, date limite de vote.
Des rencontres avec les auteurs ponctueront le prix :

- Sophie Daull le 26 avril à Rieux
- Wilfried N'Sondé le 15 mai à Allaire
- Patrick Pécherot le 04 juin à Guéméné Penfao
- Estelle-Sarah Bulle le 24 septembre à Redon

Bébé lecteur avec Sophie et Stéphanie : 16 mai et 27 juin à 10h

Eveil musical avec Flora Josse : 30 avril, 28 mai et 25 juin. Inscriptions au 02 99 91 28 48

L'ensemble des programmes enfance jeunesse sont disponibles à la mairie, au bar « chez nous », distribués dans les cartables et sur le site de la commune www.saint-perreux.fr

Contact et renseignements : Stéphanie 06 77 25 67 43 ou enfanceetjeunessewanadoo.fr

Découvrez les 2 écoles de la commune à l'occasion de leurs Portes Ouvertes :

Ecole Victor Hugo le 30 mars de 10h à 12h
Ecole Saint-Joseph le 5 avril de 17h à 19h

Espace Jeunes… Roulez Jeunesse !

Escape game, Rallye patate, snap game… Tel a été le « dur » programme du bocal durant ces vacances de février 2019.
L'espace jeune est un lieu pour se retrouver entre copains mais c'est aussi un lieu d'échanges et de ressources.
Voilà maintenant quelque temps que l'espace jeune accueille de nombreux jeunes, mais aussi 4 ans que des projets se mettent en place.
A l'été 2018, un premier groupe de jeunes, de 13 à 17 ans, est parti une semaine en camping à Ambon pendant qu'un second groupe, de 10 à 13 ans, est parti 4 jours en camping en Vendée.

Et cette année, c'est reparti !

En effet, deux groupes de 12 jeunes, âgés de 10 à 14 ans, souhaitent organiser un séjour en été 2019. Pour cela, ils se réunissent régulièrement à l'espace jeunes et réfléchissent ensemble à une destination qui s'oriente très certainement vers un camping dans la région avec des activités à programmer.
Pour organiser ces deux séjours, plusieurs autofinancements seront réalisés par les ados. Des jeunes, volontaires, motivés et déterminés voilà comment qualifier les ados de la commune !

L'espace jeune est ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans, le mercredi de 15h00 à 18h00, et pendant les vacances scolaires. Pour s'inscrire, contactez l'animatrice jeunesse, Lucie BERTHE, au 06 40 11 32 54 ou par mail à jeunesse.stperreux@orange.fr

Le CME : Conseil Municipal des Enfants

Le mandat du premier conseil municipal des enfants s'est terminé en décembre 2018.
De nouvelles élections ont eu lieu le 18 décembre. Tous les enfants du primaire se sont déplacés à la mairie afin de voter pour deux de leurs camarades.
10 Titulaires et 4 Suppléants ont été élus.
BRAVO à toutes les candidates et tous les candidats !
Ci-contre le nouveau CME.
Le premier conseil a eu lieu le VENDREDI 18 JANVIER 2019.

Les commissions mises en place :
Nature - Environnement : Jean, Juliane, Louise, Meven, Sidonie, Wendy
Loisirs : Alex, Agathe, Jade, Lola, Mario, Marion

Ecole Victor Hugo	Ecole Saint-Joseph
Candidats élus	
Pencrec'h Louise CM2	Régent Agathe CM2
Sevestre-Ollivier Wendy CM1	Dréan Jade CM2
Noireault Juliane CM1	Drion Alex CM2
Artemenko Solange CM1	Allard Sidonie CM1
Bloyet Meven CM1	Drouet Lola CM1

Suppléants*

Crété Jules	Hemery Marion
Dréan Mario	Le Boux Jean

*Les suppléants participent aux commissions de travail mais ne prennent pas part aux votes. Ils peuvent être amenés à remplacer un élu en cas de démission.

Inscriptions avant le 31 Mai

Pour la 4ème année consécutive, la commune organise l'opération « Argent de poche » qui se déroulera pendant 5 semaines **du 24 juin au 26 juillet.**
Ce dispositif permet aux jeunes mineurs de 15 à 17 ans, de faire leurs premiers pas dans le monde du travail.
Moyennant une indemnisation de 15€ par demi-journée de 3h (soit 75€ par semaine), ils seront accueillis dans le service Espaces verts de la Mairie et seront accompagnés d'un tuteur, employé communal, pendant l'activité.
10 candidats seront retenus, soit 2 jeunes par semaine.
Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie et sur le site Internet et devront être déposés avant le 31 Mai.

Vie associative

Soirée couscous-choucroute du FC St-Perreux

Le FC St Perreux organisait le samedi 17 novembre sa soirée couscous-choucroute. Cette année, l'équipe organisatrice a proposé à Cathy et Dany du bar « Chez Nous » de faire les repas enfants en proposant leurs fameux hamburgers. Les enfants ont été nombreux à choisir ce repas et l'ont adoré ! Le dessert a été fourni par la boulangerie Balad'in Parco. Un bon repas, un dessert gourmand, un super DJ et une équipe de bénévoles en forme, voilà la recette d'une soirée conviviale !

Repas et Arbre de Noël de l'école St-Joseph

Le dimanche 16 décembre, 185 personnes étaient présentes à la salle du complexe de l'Oust pour le repas de Noël de l'école Saint-Joseph.
Chaque année, ce repas est l'occasion de réunir les familles et amis de l'école mais aussi de remercier les bénévoles qui ont œuvré pour la fête du feu de Saint-Jean. Emilie JOUVANCE, Présidente APEL, a également récompensé les 3 meilleurs vendeurs de l'opération "chocolats de noël".

Puis, à 15h30, 230 personnes s'étaient installées pour regarder le spectacle des enfants, préparé depuis plusieurs semaines avec leurs enseignantes.
Cette année le public a pu apprécier la version jouée par les élèves du conte musical "Pierre et le loup". Ainsi pendant un peu plus d'une heure, chats, oiseaux, canards, chasseurs et évidemment Pierre et le loup sont apparus sur scène.
A la fin du spectacle, les enfants ont accueilli le Père Noël arrivé avec les bras chargés de cadeaux pour chacune des 3 classes de l'école. Il a également distribué un sachet de bonbons à chaque enfant.
La journée s'est terminée avec un goûter offert par les associations de parents d'élèves.
Un grand merci aux parents, aux enfants et aux enseignantes pour cette très belle fête de Noël. Merci également à la municipalité pour son aide apportée à la réussite de cette journée.

Rando des civelles : Nouveau succès !

Bonne participation pour l'édition 2019 de la rando des civelles du dimanche 10 mars. Pas moins de 1131 randonneurs pour cette édition soit : 515 VTT et 616 Pédestres.
Le soleil a accompagné les randonneurs qui se sont inscrits dès 7h du matin pour la 23ème rando.
Merci aux responsables et bénévoles pour la préparation des sentiers, et également présents le jour de la rando, aux inscriptions, au bar, aux sandwichs, aux ravitaillements, à la sécurité et à la photo.

Projection du film, « Pibiting, mon village au Zanskar », organisée par La Pérusienne

Le public est tombé sous le charme de ce village et de ses habitants !

80 personnes ont assisté dans la salle du complexe de l'Oust aux 2 séances de projection du film réalisé par Martine Durand.
Le Zanskar est une région du nord de l'Inde, nichée au pied de l'Himalaya, dans la région du Jammu - Cachemire. Les villages se situent entre 3500 et 4000 mètres d'altitude. Au Zanskar, les conditions de vie sont extrêmes : un court été puis vient l'interminable hiver qui dure 7 à 8 mois. Durant ce temps, la région enfouie sous la neige, s'enferme dans un profond silence. Les cols à 5000m d'altitude deviennent impraticables, et le ZANSKAR est difficilement accessible.
Dix séjours dans ce village ont permis à Martine Durand de réaliser ce film et de répondre aux questions posées par le public.
Les échanges se sont prolongés tout en partageant gâteaux et boissons chaudes.
Une exposition de photos et des carnets de voyage complétaient la découverte de cette belle région du monde.

Week-End du FC St-Perreux - 15 au 17 mars

Vendredi 21h : Encore un bon match des vétérans "Fcav-St Perreux" joué à domicile contre Le Pertre. Avec une belle Victoire 6-2 pour le ¼ de finale de la coupe départementale. Où se jouera la ½ finale ?

Samedi soir, la soirée créole fut une belle réussite, tant par le nombre de personnes présentes que par son repas, toujours succulent préparé par Mario et ses petites mains « joueurs, parents et dirigeant du FC ».
Les desserts ont tout autant été appréciés par nos convives ; un flan coco et une salade de fruit maison !
Tout au long de la soirée, les adultes se sont désaltérés autour du Bar de la paillote (faite l'après-midi même par François-Régis et Cédric) pendant que d'autres ont dansé sur des rythmes surprenants jusqu'au bout de la nuit.
Un grand merci aux bénévoles pour cette journée forte en émotions.

Dimanche : après avoir passé la matinée à ranger la salle, nous nous sommes déplacés au stade pour les matchs des équipes B et A.
L'équipe B, avec peu de sommeil et donc beaucoup de mérite, a joué contre St-Vincent pour un résultat frustrant de 3-3.
L'équipe A rencontrait St-Jean Villenard, un match tout autant agréable à regarder. Un résultat identique à l'équipe B 3-3 !
En plus de nos bons résultats en équipe séniors, notre école de foot connaît un vif succès grâce à son équipe encadrante, les inscriptions sont toujours possibles.

Collecte papier : 1 permanence tous les mois pour déposer vos journaux, revues, prospectus, catalogues et autres papiers dans le garage près de l'école Saint-Joseph !
Le 1er samedi du mois de 9h à 11h : prochaines dates les 6 avril, 4 mai, 1er juin.

Et à venir pour cet été !

Rendez-vous d'Eté le samedi 22 juin

Nous faisons appel aux musiciens et artistes pour venir se produire sur une scène ouverte.

Contactez Patrice Kervadec : **06 43 68 51 09**

Du 27 juillet au 02 août

Rassemblement international de Véhicules amphibies

La commune de Saint-Perreux accueillera le rassemblement international des véhicules amphibies du samedi 27 juillet au vendredi 2 août.

12 nations représentées, 80 véhicules, 250 participants.

Plusieurs temps forts sont organisés durant la semaine.

Venez Nombreux !